

# Tac et quotas : l'impact social pris en compte

Le Conseil des ministres de la Pêche de mi-décembre montre que l'Europe prend de plus en plus en compte des critères environnementaux, sociaux et économiques. On le voit avec le bar réservé aux petits métiers, ou encore le report d'atteinte du RMD (rendement maximal durable) accordé pour la sole jusqu'à 2020, assorti d'autres mesures de gestion.

p. 2 à 4



Les baisses de Tac de sole ont été limitées en tenant compte de l'impact social et des mesures de gestion proposées par les pêcheurs : arrêt biologique, protection étendue des nurseries, hausse de maillage ou de taille minimale...



# À LA UNE

## Conseil Tac et quotas : les petits métiers épargnés

*Les petits métiers ont été entendus au conseil des ministres européens de la Pêche, ces 14 et 15 décembre : le moratoire de six mois sur la pêche au bar (stock nord) ne s'imposera pas aux ligneurs et fileyeurs. Aux chalutiers, si, plein pot. Quant aux quotas de pêche 2016, les baisses sont moins fortes que redoutées sur la sole, l'églefin et le cabillaud, grâce notamment aux mesures de gestion proposées par les professionnels. Pas de quoi se réjouir cependant.*







Union européenne

**Le conseil, où tout se déroule à huis clos, en alternance entre des plénières et des rencontres bilatérales où les ministres négocient pour créer des alliances.**

Au terme d'une intense négociation de deux jours, l'accord entre les ministres européens de la Pêche sur les quotas 2016 a été annoncé, vers 2 h du matin, le mercredi 16 décembre. Les ministres sont venus en rendre compte aux délégations nationales, avec leur lot de victoires et de défaites.

Côté français, sur bien des points annoncés par Alain Vidalies, le soulagement était de mise : des baisses largement atténuées grâce aux mesures de gestion alternatives proposées. Et pas de moratoire pour les ligneurs de bar grâce à la mobilisation forte et à la prise en compte des spécificités de

la petite pêche. Mais pour certains, ce fut l'incompréhension, la déception, la colère, face au moratoire maintenu en l'état, six mois, pour les chalutiers au bar.

Le Comité national des pêches (CNPME) estime ainsi « le compromis final globalement satisfaisant », mais déplore les mesures pour le bar à l'encontre des chalutiers. Il regrette « le manque de discernement de la Commission européenne, qui va pénaliser beaucoup d'entreprises de pêche » (*lire page 4*).

Pour les autres espèces, se félicite le CNPME, « les travaux et programmes scientifiques portés par les structures professionnelles françaises,

qui ont été très intenses tout au long de l'année 2015, ont permis au secrétaire d'État et à son équipe de défendre au mieux les intérêts de la pêche française, en privilégiant l'équilibre entre une pêche durable et la viabilité socio-économique des entreprises de pêche ».

## DES MESURES DE GESTION

« Les mesures de gestion responsables et ambitieuses proposées par les professionnels français ont permis d'obtenir des évolutions favorables dans la discussion », témoigne

en écho Alain Vidalies. Ces positions ont été reprises sur la sole et en partie sur les raies, limitant les fortes baisses souhaitées par la Commission. Les baisses de quotas de sole ont donc pu être limitées à -14 % en Manche est (contre -32 % proposé) et à -10 % (contre -37 %) dans le golfe de Gascogne, avec des mesures de gestion qui, là aussi, préservent plutôt les petits métiers (*lire ci-contre*).

En mer Celtique, les baisses sont limitées à -13 % pour l'égléfin et -10 % pour le cabillaud (contre -27 et -30 % suivant le RMD 2016). Sans doute a-t-il été tenu compte des mesures de sélectivité engagées pour

l'égléfin (panneau à maille carrée) et de l'amélioration récente de son diagramme d'exploitation. Ainsi que du bon recrutement en cabillaud en 2014, qui doit conduire à une hausse de biomasse en 2016 et 2017. Mais la France aura moins que sa part prévue par la stabilité relative, car l'Irlande a invoqué la préférence de La Haye qui rehausse la part du Tac des États côtiers.

La baisse de -20 % prévue sur le merlan du golfe de Gascogne a été confirmée, et risque d'être compliquée à gérer.

Le maintien des Tac a aussi été obtenu sur les stocks aux





données limitées, plutôt qu'une baisse de précaution, lorsque la tendance était à la stabilité ou l'amélioration. C'est le cas dans le golfe de Gascogne du lieu jaune (contre -20 %), de la lotte (contre -12 %) et de la langoustine (contre -18 %). Pour cette dernière, un rapport qui sortira en février montre que le stock va mieux, mais « ça a bloqué des heures ! », raconte Gérard Romiti, président du CNPIM. Comme prévu, le merlu est à la hausse (+6 à +18 %), ce qui aidera les navires à pallier les restrictions sur le bar.

### CRITIQUES ÉCOLOGISTES

Alain Vidalies, estime au final cet accord « équilibré, tenant compte des objectifs d'exploitation durable des ressources tout en préservant la viabilité économique et sociale de la filière pêche ». Le secrétaire d'État n'a pas démerité, reconnaît Gérard Romiti : « Je suis satisfait du travail qui a été accompli, par le ministre, son équipe, mais aussi en amont par les professionnels, avec les scientifiques, ça a porté ses fruits. La spécificité française, avec sa diversité de captures, fait qu'on s'est battu sur une quinzaine de points, alors que d'autres pays n'avaient qu'un à deux points à défendre. »

L'Espagne est parvenue à limiter la baisse du Tac de merlu dans les eaux ibériques à -25 % au lieu de -60 %. Et le ministre irlandais Simon Coveney, de retour parmisestroupes avec des hausses sur le poisson blanc, a eu droit à une standing ovation... Le ministre danois a aussi été acclamé par ses pêcheurs, pour de grosses hausses sur l'églefin notamment. Et systématiquement les -20 % de précaution pour les stocks mal renseignés se sont transformées en roll over (stabilité).

Ces écarts entre propositions scientifiques et décisions de Tac font s'indigner les associations écologistes. Pour l'ONG Oceana, l'accord est « décevant. Les ministres de la pêche refusent de mettre un terme à la surpêche. Le nombre de stocks halieutiques au rendement maximum durable reste bas ». Soit à 36 stocks au RMD en 2016 (en mer du Nord, Atlantique et mer Baltique), certes bien plus que les cinq stocks au RMD en 2005, comme l'a rappelé le commissaire Karmenu Vella. Mais pas un de plus qu'en 2015, or on se rapproche de 2020.

« Les États membres ont définitivement repris la main sur la gestion de la pêche, regrette Stéphane Beaucher, consultant pêche désormais au service de Pew. La Commission ne s'est pas défendue comme le faisait



Lionel Flaheul

Les hauturiers sont soulagés : sur le cabillaud (ici) et l'églefin en mer Celtique, les baisses redoutées ont été bien diminuées.

Maria Damanaki, elle a reculé partout. » Or plus on recule l'échéance, plus le stock se dégrade et plus la marche sera haute pour parvenir au RMD. « Ça coince car on arrive sur les stocks les plus compliqués : églefin, cabillaud, merlu en Espagne... », analyse Stéphane Beaucher.

Même avec des baisses atténuées, et des hausses sur de nombreux stocks, l'année 2016 sera tendue. « Les difficultés sont sur des stocks qui concernent un nombre important de bateaux, constate Jacques Pichon, de l'organi-

sation Pêcheurs de Bretagne. On diminue les possibilités, or le périmètre de la pêche est stable. Ainsi, sur la sole, l'activité est de plus en plus compliquée. En Manche et mer Celtique, il y aura beaucoup de tensions cette année. »

Paradoxalement, souligne-t-il, car il y a du poisson, les cours sont bons, le gas-oil pas cher, et il y a plein de projets de renouvellement de navires.

Solène LE ROUX

Réactions et tableau des Tac adoptés en liens sur [lemarin.fr](http://lemarin.fr)



# SOLE : DES MESURES DE GESTION SUR DU LONG TERME

**R**ien d'arbitraire ou d'obscure dans les baisses contenues pour la sole. L'écologiste Stéphane Beaucher reconnaît d'ailleurs, dans ce cas, la justification socio-économique au report de RMD obtenu par la France. « C'est bien, sinon, 150 à 200 bateaux partaient. » Et les niveaux retenus correspondent à ceux des plans de gestion élaborés par les professionnels, avec des mesures de gestion complémentaires.

Ainsi, pour le stock de Manche est (zone Vld), la baisse est ramenée à -14 %, contre -32 % conseillé par le Ciem (avec l'objectif RMD 2016) et finalement -26 % proposé par la Commission. Le conseil a accepté le plan de gestion proposé par le comité consultatif pour les eaux occidentales sud (CC Eos) d'un Tac ramené à 3 000 tonnes puis maintenu constant durant cinq ans (sauf dégradation du stock, auquel cas il baissera) en vue du RMD d'ici 2020. Les zones de protection des nourriceries déjà appliquées aux arts trainants s'appliqueront aussi aux engins statiques (fileyeurs), et leur taille est étendue.

Le Conseil et la Commission félicitent la France et la Belgique pour les mesures de gestion prises en 2015 pour protéger ce stock. Et le Conseil souligne, citant le CSTEP, « le rôle vital joué par les zones d'alevinage dans la productivité des stocks de sole ». Enfin, la taille minimale de capture passe de 24 à 25 cm. Reste que face à



Archives Lionel Flaegen

**En Manche est, les zones de protection des nourriceries sont étendues aux fileyeurs.**

ces mesures, « il faudra revaloriser la sole », souligne Gérard Romiti.

Pour le golfe de Gascogne, le plan de gestion proposé par le CC sud en 2013 est, depuis, respecté. Suivant ce plan, comme la biomasse féconde a été évaluée juste sous de la biomasse limite (12 800 tonnes contre 13 000 tonnes), le RMD 2016 devrait s'appliquer avec -37 % de Tac. Mais une révision du niveau de cette biomasse limite est à l'étude, avec un bon espoir qu'elle soit plus basse. Les professionnels sont donc parvenus à faire appliquer une autre clause du plan, ne réduisant le

Tac que de 10 %, grâce à des propositions de mesures complémentaires.

Parmi plusieurs pistes proposées, évaluées sur les plans scientifiques et socio-économiques par l'Ifremer et l'université de Nantes, celles retenues au Conseil ont été : un arrêt biologique étendu à 21 jours pour les fileyeurs (en trois fois 7 jours, entre janvier et mars) ; et une hausse de maillage à 80 mm pour les chalutiers de plus de 12 mètres. L'arrêt doit théoriquement réduire les débarquements de 13,5 % au 1<sup>er</sup> semestre, avec des pertes sur la sole mais aussi d'autres espèces.

De même, pour les chalutiers ce maillage entraînera des pertes commerciales sur d'autres espèces (encornet, rouget, merlu). Redoutée par certains pêcheurs, la hausse de la taille de capture à 26 cm n'a pas été retenue. « Même à moins 10 % de Tac, ça va être difficile », observe Gérard Romiti.

Faudra-t-il un plan de sortie de flotte pour la sole ? Le rapport capacité de la France identifie clairement là un déséquilibre entre capacités et ressource disponible.



# Bar : le grand écart entre les métiers

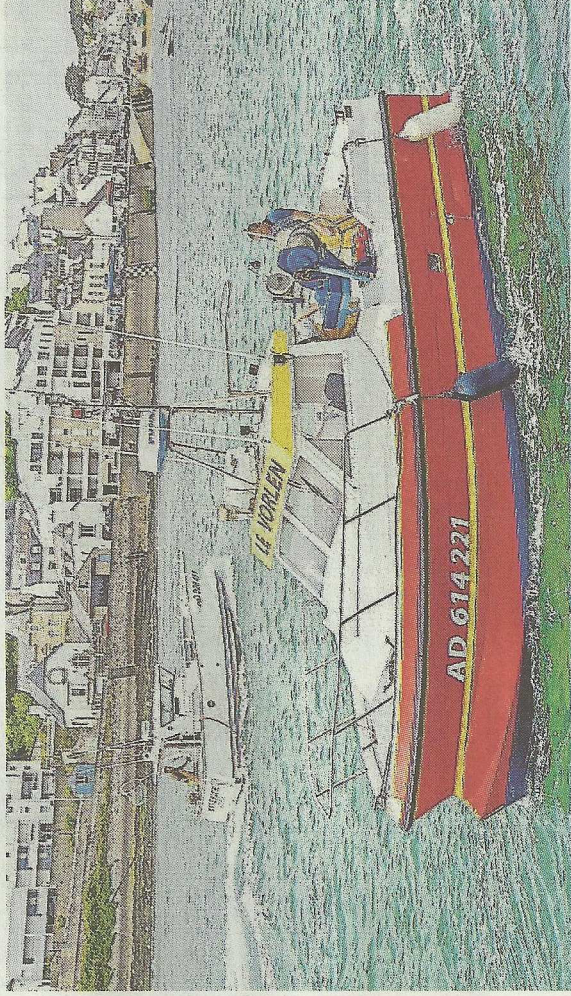
Les petits métiers ont été préservés du moratoire de six mois sur le bar, leur grande dépendance à cette ressource et leur faible impact ont été pris en compte. Mais le chalut de fond et pélagique est pénalisé et les mesures conduiront à des rejets.

Il a fallu près de 28 heures de discussions sur le bar... Au final, le moratoire de six mois sur la pêche du stock nord ne s'applique pas aux ligneurs et fileyeurs, qui auront un arrêt de deux mois (février et mars), que respectent d'ailleurs déjà les ligneurs bretons. Hors fermeture, ils pourront pêcher 1,3 tonne par mois, contre une tonne pour les autres métiers (senne danoise, chalut pélagique et de fond). Durant le moratoire, les chalutiers seront limités en bar à 1 % de leurs captures totales pour prendre en compte les prises accessoires. La pêche récréative est aussi soumise à l'interdiction de six mois, puis limitée à un bar par jour par personne.

« J'ai de grosses inquiétudes pour les chalutiers », témoigne Gérard Romiti, satisfait pour les petits métiers. Le CNPMEI qu'il préside avait proposé de réduire les captures par paliers, en visant le RMD 2020, et en mettant à contribution tous les métiers.

Le commissaire Européen à l'Environnement et la pêche, Karmenu Vella, souligne que les mesures retenues prennent en compte « le fait que la petite pêche a un impact sur le bar plus faible que les chalutiers de grande envergure ». Et qu'elles devraient être « suffisamment efficaces » pour inverser la forte baisse de stock.

Pour la plate-forme de la petite pêche et l'association des ligneurs de la pointe de Bretagne, c'est une victoire que l'Union européenne « tienne enfin compte de critères environnementaux, sociaux et économiques, conformément à la nouvelle PCP ». Mais elles rappellent les baisses de capture accentuées ces dernières années, et le passage brusque



Lonel Hageu

La petite pêche (ici, un fileyeur d'Audierne) ne subira pas le moratoire de six mois sur le bar.

de la taille minimale de 36 à 42 cm, que subissent les pêcheurs. Cela devenant pour certains « économiquement intenable ».

« Nos doléances ont été écoutées, apprécie Michel Lesage, ligneur en Manche. On a eu un stress énorme, mais on n'est pas les plus mal lotis. Mais la taille à 42 cm nous reste en travers de la gorge. Tous les jours, on met du bar à l'eau. Certains ligneurs partiront. Déjà, un copain ligneur est parti comme matelot au bulot, et si je trouve du bulot ailleurs j'arrête. On espère surtout que ça aide la ressource, qu'il n'est pas trop tard ! Peut-être que d'ici sept à huit ans, les bars seront revenus et des jeunes pourront reprendre le métier, c'est tout ce qu'on espère. »

Les plus mal lotis, ce sont les chalutiers, pélagiques et de fond. Les pélagiques ne

sortent pas pour une tonne. Ces mesures privent ainsi de toute action ciblée sur le bar les chalutiers de fond et pélagiques. Et l'annonce aux pêcheurs, dans la nuit de mardi à mercredi, de la limite à 1 % des captures a provoqué un tollé. Il y a eu des réactions très véhémentes, rapportent ceux qui étaient alors à Bruxelles.

## « UNE POUDRIÈRE »

C'est « une pouidrière qui va déclencher des conflits sociaux », a prévenu un pêcheur. Le moratoire « conduira inévitablement à des rejets, et donc à un gâchis pour la ressource et pour les entreprises », souligne le CNPMEI. Même sans cibler le bar, en particulier au chalut de fond en Manche, on le capture parfois, avec des coups à plus de 200 kg. Il faudra donc

le rejeter mort, le 1 % des captures prévu n'étant pas suffisant s'il s'applique sur une marée. D'ailleurs, les chalutiers rejettent déjà beaucoup de bar depuis le passage à la taille à 42 cm en septembre. « Un collègue cette semaine a pêché 300 à 400 kg de bar de 38 à 40 cm, c'est déjà du beau bar, il a dû tout jeter, témoigne le patron étaplois Pierre Ramet. C'est aberrant. »

L'accord adopté prévoit une possible révision en cours d'année sur les prises accessoires. Le CNPMEI souhaite « qu'un dialogue soit rapidement engagé avec la Commission européenne pour suivre l'implication économique et biologique de cette mesure et adapter le pourcentage de captures accessoires autorisées en conséquence ».

Cet arrêt, pour beaucoup de pélagiques, qui pêchent le bar l'hiver, revient quasiment au

même que l'arrêt de trois mois en 2015. Des solutions de repli seront recherchées, avec l'aide des organisations de producteurs. Ceux d'Atlantique (Lorient et La Turballe pour une quinzaine de paires), avaient en partie compensé avec le merlu. Au nord (trois paires de Granville à Boulogne), ça paraît plus compliqué (lire ci-dessous). On ignore encore si des compensations seront proposées. Si les pélagiques en obtiennent, ceux concernés au chalut de fond en voudront aussi, ce qui étendra le périmètre.

On aurait pu éviter d'arriver à cette situation extrême. Les ligneurs alertent sur le stock depuis des années et « la France demande de mettre le bar sous quotas depuis 2012 », rappelle Gérard Romiti. Tous appellent, à nouveau, à un plan de reconstruction et de gestion du bar.

Pour le stock sud, il est encore temps de prendre les devants, et là ça ne dépend que de la France, qui réalise 97 % des captures dans le golfe de Gascogne. « Des mesures de gestion doivent impérativement être appliquées sans tarder pour éviter le renouvellement d'une telle catastrophe ! », appellent les ligneurs bretons. Elles proposent une hausse progressive de la taille minimale de capture et un arrêt biologique lors de la reproduction. Des pêcheurs font déjà état d'une ressource en diminution dans cette zone, ce que confirmerait la tendance à une baisse d'environ 35 % des tonnages de bar dans les criées du golfe de Gascogne en 2015 par rapport à la moyenne 2012-2014.



